Refusez l'article 4 du projet de loi sur les dérives sectaires : c'est la pénalisation de la critique des vaccins

écrit par Grélaud | 5 décembre 2023





Lettre type à envoyer aux députés et sénateurs pour refuser l'article 4 de la loi.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, sénatrices et sénateurs,

Nous, peuple souverain, citoyennes et citoyens français, refusons l'article 4 du projet de loi du gouvernement relative aux dérives sectaires.

Cet article prévoit « de punir d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende toute personne qui dénoncerait les graves effets indésirables des médicaments et des vaccins ».

Cet article constitue une grave violation de l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui assure et protège la liberté d'expression.

Il vise à sanctionner toute voix dissidente qui oserait porter une parole de prudence, face au rouleau compresseur d'État visant à imposer « une vérité implacable », dictée par des élus majoritairement ignorants du domaine pour lequel ils s'expriment.

Il attaque gravement :

- -Notre droit à disposer de notre corps, fondement de notre état d'être humain ;
- -Le droit des médecins à prescrire selon les particularités propres à chacun de leurs patients ;
- -Le droit des associations, alerteurs, ou autres, à émettre un doute et évoquer le principe de précaution ;
- Le droit à la libre expression, également fondement des droits de l'Homme et du Citoyen.

Votre rôle est de protéger et de servir le peuple, qui vous rémunère à cette fin.

Si vous n'êtes pas en mesure de tenir ce rôle, quittez vos fonctions.

Pour mémoire, trop de scandales sanitaires ont déjà éclaté : thalidomide, médiator, sang contaminé, vioxx ... Ça suffit ! La particularité de la science est d'être discutée, et de passer par des expériences qui peuvent être reproduites.

Le consensus absolu n'existe pas ; il est l'apanage de la dictature.

Cette proposition de loi vise à empêcher la dénonciation

future des mensonges d'État à venir.

Voulez-vous vraiment accepter une monstruosité destinée à rendre impossible le consentement libre et éclairé, d'interdire de réfléchir, de débattre, de critiquer ?

Le Conseil d'État quant à lui a déjà émis de fortes réserves sur cet article, au titre justement que son application équivaudrait à une censure implacable de la liberté d'expression des corps médicaux et scientifiques.

Nous, citoyens, peuple souverain, exigeons que vous vous opposiez à cet article et garantissiez nos libertés.

Il n'y a plus ni débat politique ni opposition dans notre pays ; allez-vous encore vous coucher docilement face au coups de force d'un exécutif en roue libre (combien de 49-3 ?).

L'instant est très grave : levez-vous pour défendre la démocratie ou partez. Votre rôle est de protéger et de servir le peuple. Si vous n'êtes pas en mesure de l'assumer, quittez vos fonctions sur le champ.

Nous comptons sur vous pour protéger le peuple de qui vous tirez votre légitimité.

Le peuple SOUVERAIN.